



1/ Organisation et tâches du Bureau

Le Bureau, assisté de plusieurs membres bénévoles et éventuellement d'une ou plusieurs salariées à temps partiel gère le réseau Femmes Business Angels.

- **La présidente** soutenue dans cette tâche par une Vice-présidente, est chargée prioritairement de la communication et des relations publiques du réseau. Elle participe à des forums, tables-rondes, salons et réunions sur des sujets liés aux Business Angels et à la place des femmes dans l'économie et en particulier la création d'entreprise. L'objectif de cette communication est double : améliorer la notoriété du réseau afin de développer le recrutement de femmes business angels, favoriser la création et la pérennité d'entreprises en Ile de France prioritairement, même si l'action du réseau Femmes Business Angels s'étend à tout le territoire national.

Tout membre du réseau suffisamment au courant de l'historique et du fonctionnement du réseau peut la remplacer en cas d'impossibilité de sa part de se rendre à ce type d'invitation/d'événement, ceci est soumis à son accord.

- La **secrétaire générale** de l'association, ou sa suppléante désignée, prépare les réunions du réseau, en rédige les comptes-rendus et les transmet aux membres du Conseil d'Administration. Elle tient à jour les registres de l'association, dépose en préfecture les modifications de la composition du Conseil ou du Bureau, des statuts ou autres documents. En relation avec la présidente et en soutien à son action, elle gère également l'administration de l'association. Elle s'occupe entre autres de la gestion du personnel (depuis le recrutement) et supervise la coordinatrice.
- Les **secrétaires générales adjointes** sont chargées de seconder la présidente et la secrétaire. Des tâches spécifiques peuvent leur être attribuées lors des Conseils. Par défaut elle(s) seconde(nt) la secrétaire générale.
- La **trésorière, et son adjointe s'il y a lieu**, veille à la rentrée des cotisations, subventions et toutes autres sources de financements. Elle établit et suit un budget annuel. Elle veille à la bonne tenue du compte et alerte la présidente en cas de mouvement anormal sur le compte.

La trésorerie et la gestion financière sont gérées par la trésorière, et en son absence, par la personne désignée par la présidente et avec l'accord de celle-ci.

- Le Bureau est aidé par une ou plusieurs **coordinatrices ou déléguées salariées**, ainsi que des bénévoles membres ou non membres ; toutes ces personnes sont en charge des tâches administratives, logistiques et d'information auprès des membres et des personnes externes au réseau. La coordinatrice assure également le secrétariat et la permanence pour toutes les questions générales et les questions les plus pointues des membres du

Femmes Business Angels d'Ile de France

Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris

www.femmesbusinessangels.org

Association Loi 1901 - N° SIRET : 452 539 349 00020 - Déclaration CNIL N° 104 8115

réseau. Toutes les questions d'ordre administratif ou pratique devront lui être adressées en priorité.

Son adresse e-mail est : coordinatrice@femmesbusinessangels.fr

2/ Les cotisations

Les différentes catégories de membres sont : membre fondateur, membre d'honneur, membre bienfaiteur, membre actif et membre sympathisant. Chaque membre doit s'acquitter d'une cotisation selon ces catégories, fixée par le Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée Générale.

Toutes les cotisations sont de date à date, réglées par virement, chèque ou espèces. La trésorière est chargée de gérer les paiements des cotisations. Tout manquement au paiement sans avoir avisé le Conseil d'Administration entraîne la radiation automatique du réseau.

- Les **membres fondateurs et les membres d'honneur** sont dispensés de cotisation.
- Les **membres bienfaiteurs** sont ceux/celles qui versent une cotisation et un droit d'entrée correspondant à ce statut. Ils/Elles sont dispensé(e)s d'investir et peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.
Les personnes morales, « membres bienfaiteurs corporate », sont dispensées de droit d'entrée mais versent une cotisation annuelle majorée. Un contrat de partenariat peut être mis en place par ailleurs.
Une ou plusieurs personnes, personnes physiques représentant la personne morale participe gratuitement aux présentations de projets et réunions d'information, a accès aux espaces réservés aux membres du site internet, peut consulter des documents liés aux projets (executive summaries notamment), est associée au fonctionnement du réseau, et peut y participer activement (comité de sélection, développement du réseau, ...). Chacune de ces personnes signe la charte de confidentialité.
- Les **membres actifs** sont des personnes qui souhaitent investir dans des projets de création d'entreprise. Toute personne souhaitant investir, même si ce n'est pas immédiatement au moment de son adhésion, est considérée comme membre active et doit s'acquitter de la cotisation correspondant au statut de membre actif.
- Les **membres sympathisants** se distinguent des membres actifs par le fait qu'ils/elles ne souhaitent pas investir mais aider au fonctionnement du réseau.
Ils/Elles doivent s'acquitter de la cotisation correspondant à leur statut.

Les membres du Conseil d'Administration ne paient qu'une cotisation réduite, qui tient compte de leurs implications et de leurs responsabilités

3/ Recrutement de nouveaux membres

MEMBRES ACTIVES

Femmes Business Angels d'Ile de France

Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris

www.femmesbusinessangels.org

Association Loi 1901 - N° SIRET : 452 539 349 00020 - Déclaration CNIL N° 104 8115

Tout membre du réseau peut, et, est même très encouragé à recruter des business angels, des « porte-drapeaux », ou toute personne extérieure au réseau, après discussion et accord du Conseil d'Administration.

Un **Comité d'admission** (Présidente, Présidente d'honneur, un autre membre ou éventuellement 2 autres membres) revoit les candidatures déposées sur le site internet et les accepte pour le compte du Conseil d'Administration.

Pour postuler à l'association, la candidate doit renseigner sur le site **un formulaire de candidature** comportant une description de ses motivations d'adhésion à l'association et produire, sur demande, un document d'identité.

- Toute candidature soutenue par un membre du Conseil d'Administration peut être immédiatement acceptée.
 - Les candidatures soutenues par des membres du réseau, non administratrices doivent être validées par le Comité d'admission, au minimum après entretien avec la personne soutenant la candidature.
 - Les candidatures non « recommandées » doivent être validées par au moins deux membres du Comité d'admission, après entretien avec la Présidente.
- En cas de doute, le Comité d'admission peut faire circuler la candidature à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.
En cas de refus, le Comité d'admission n'a pas à en faire connaître les raisons.

Après acceptation de la candidature, la candidate renseigne **le bulletin d'adhésion** et signe le formulaire confirmant qu'elle a pris connaissance et s'engage à respecter :

- les statuts
- le règlement intérieur
- la charte de déontologie.

La candidate s'engage moralement à investir au minimum 20 000 euros sur 2 ans, par période renouvelable.

MEMBRES BIENFAITEURS CORPORATE

Chaque membre bienfaiteur corporate doit être accepté par le conseil d'administration à la majorité simple. S'agissant d'une personne morale, le choix de son (ou ses) représentant(s) doit être approuvé par le conseil d'administration à la majorité simple, dans le respect des critères d'admission de FBA

4/ Formation

Un cycle de formation est proposé une à plusieurs fois par an ; il couvre les différents aspects d'un investissement en tant que business angel.
Le calendrier des formations est diffusé sur le site internet.

Toutes les nouvelles membres sont expressément invitées à s'inscrire au cycle de formation pour pouvoir bénéficier, au-delà des connaissances, du réseau et des contacts créés lors des réunions de formation.

5/ La sélection des projets

Femmes Business Angels d'Ile de France

Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris

www.femmesbusinessangels.org

Association Loi 1901 - N° SIRET : 452 539 349 00020 - Déclaration CNIL N° 104 8115

PROCEDURE DE SELECTION DES PROJETS

Définitions

- PP: **Porteur de Projet**
- ES: « **Executive Summary** » = description sommaire du Projet en 3-4 pages
- RM: « **Rencontre Mensuelle** » = Session de présentation des projets retenus à l'ensemble de membres du réseau FBA
- EP: « **Elevator Pitch** » = session interactive entre le PP et le jury FBA pour déterminer si le projet sera autorisé à passer en RM
- RS: « **Responsable Sélection** » = membres du réseau FBA responsables de la sélection dont elles assurent la coordination du processus dans son intégralité (Voir liste nominative à date en Annexe)
- CPS: « **Comité de Présélection** » composé de 5 à 6 membres qui analysent les dossiers à leur arrivée sur le site pour décider du passage en EP (Voir liste nominative à date en Annexe)
- CS: « **Comité de Sélection** » composé d'une quinzaine de membres qui peuvent constituer le jury pour le passage du PP en EP afin de finaliser la sélection pour la RM (voir liste nominative à date en Annexe)

Etape I: Présélection

Les PPs déposent leur projet sous la forme d'un ES sur le site internet de FBA. La coordinatrice dispatche les projets aux membres du CPS ; chaque dossier est transmis à un groupe de 2 membres du CPS, les groupes étant constitués par les RS.

Les RS réalisent une synthèse des avis des groupes et instruisent la coordinatrice des projets pour lesquels une convocation en EP est décidée. Par ailleurs, elles transmettent également à la coordinatrice la réponse négative à communiquer aux PPs dont le projet n'a pas été retenu.

Etape II : Sélection en EP

Sur la base des projets retenus lors de la présélection, la coordinatrice convoque les PPs concernés en EP et s'assure de la participation d'un jury de 4-5 membres du CS dont au moins une RS.

Le PP devra s'acquitter d'une contribution financière pour passer en EP

Les EPs sont organisés toutes les 2 semaines

Le jury délibère en séance puis la RS informe la coordinatrice des projets retenus ; les PPs concernés sont alors convoqués par email à l'une des 2 RMs qui suit l'EP, si possible.

Les PPs non sélectionnés sont, quant à eux, informés par un email donnant, si possible, une explication constructive de la décision.

COMITE DE SELECTION (CS)

Le comité de sélection a pour mission de sélectionner en EP les projets qui seront présentés en RM.

Les membres du comité de sélection sont choisis parmi les membres du réseau en fonction de leurs compétences, disponibilités et varient en fonction des projets soumis. Leur candidature, sur la base d'une fiche d'information remplie et **signée**, est soumise au Bureau qui valide leur adéquation avec les besoins du réseau. Ils étudient les projets de manière bénévole.

Femmes Business Angels d'Ile de France

Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris

www.femmesbusinessangels.org

Association Loi 1901 - N° SIRET : 452 539 349 00020 - Déclaration CNIL N° 104 8115

Compte tenu de la rencontre nécessaire avec les porteurs de projets, il est préférable que les membres du comité de sélection aient au moins 3 mois d'ancienneté dans le réseau afin d'être à même de répondre aux questions sur le réseau.

Aucune personne non membre du réseau ne pourra avoir accès à un dossier.

Certaines personnes proches du réseau peuvent ponctuellement faire bénéficier l'association de leur savoir-faire en analyse de business plan. Dans certains cas rares des analystes extérieur(e)s à l'association pourront être rémunéré(e)s pour l'étude de projets qui ne feraient pas partie des compétences connues parmi les membres de l'association. (Le montant des éventuels honoraires devra être validé par la présidente et le Conseil d'Administration.

6/ Rencontres Mensuelles : soirées de présentation de projets
--

Chaque mois est organisée une soirée de présentation des projets sélectionnés par le réseau.

PARTICIPANTS

- **Membres de FBA**

Les Rencontres Mensuelles sont ouvertes aux membres du réseau Femmes Business Angels à jour de leur cotisation. Les membres actives s'engagent, si elles sont domiciliées en Ile de France, à être présentes aux Rencontres Mensuelles au moins 4 fois par an (sur 11 Rencontres Mensuelles). Ceci est considéré comme un minimum en-dessous duquel l'appartenance au réseau pourra être revu par le Conseil d'Administration.

- **Visiteurs**

Des personnes invitées ponctuellement peuvent être admises à l'entrée aux Rencontres Mensuelles. Ces « visiteuses » ou membres potentielles ne peuvent être admises que 2 fois maximum sans statut de membre.

Les invitées doivent s'enregistrer au préalable auprès de la coordinatrice par l'intermédiaire du site internet et doivent, à cette occasion, signer et renvoyer **la charte de confidentialité**.

Par ailleurs, à l'exclusion de certains cas particuliers de parrainage, les visiteuses doivent s'acquitter auprès de la coordinatrice d'un **droit d'entrée**. Cette participation financière doit être réglée avant l'admission en RM.

Les représentants de personnes morales ayant conclu un accord de partenariat avec FBA peuvent être admis dans les conditions prévues au contrat de partenariat, validé en conseil d'administration

- **Porteurs de Projet**

Les Porteurs de Projet retenus pour la RM doivent :

- s'acquitter de la **participation financière** auprès de la coordinatrice
- signer **la charte de confidentialité**
- signer la **convention avec FBA**

Femmes Business Angels d'Ile de France

Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris

www.femmesbusinessangels.org

Association Loi 1901 - N° SIRET : 452 539 349 00020 - Déclaration CNIL N° 104 8115

Les Porteurs de Projets, actifs ou potentiels, autres que ceux présentant leur projet ce soir-là, ne sont pas admis aux Rencontres Mensuelles.

DEROULEMENT DE LA RM

- **Présentation des Projets**

Les rencontres entre porteurs de projets et Business Angels se déroulent en séances de 10 mn de présentation par le/a porteur/se de projet, suivies de 10 mn de questions- réponses par projet

Une membre du Bureau ou du Conseil, désignée à chaque début de rencontre, ou la coordinatrice /déléguée salariée vérifie que le temps imparti n'est pas dépassé et rappelle à l'ordre si nécessaire. Une présentation de projet peut être interrompue avant la fin si le présentateur du projet a sous-estimé son temps de parole.

- **Cocktail**

A l'issue des présentations, tous les membres, les visiteurs et les porteurs de projets sont invités à partager un cocktail, qui est un moment privilégié pour approfondir l'analyse des projets et échanger des cartes de visite.

7/ Suite des Rencontres Mensuelles et présentations de projets

A l'issue de la RM, la coordinatrice collecte les **fiches d'évaluations** (remises en début de séance) qui sont renseignées par les participants au fur et à mesure des présentations. Cette fiche confirme en particulier les intérêts personnels de chaque participant pour les projets proposés.

La coordinatrice effectue ensuite la synthèse des intérêts personnels et le niveau d'implication souhaité par les membres intéressées (e.g. souhait de coordonner la due diligence). Elle met en ligne cette synthèse sur le site internet réservé aux membres et la diffuse également par email au travers du « **Flash Projet** », dans la semaine qui suit la RM.

Les membres intéressées par un même projet se mettent alors en relation dans un souci de coordination et de partage des informations.

Les discussions avec les Porteurs de Projets sont exclusivement réservées aux membres du réseau Femmes Business Angels à jour de cotisation. Par ailleurs, il est rappelé que le rôle du réseau s'arrête à la mise en relation des membres et des Porteurs de Projets ; toute personne souhaitant investir dans un projet doit s'entourer éventuellement de ses propres conseils juridiques et financiers.

Chaque membre s'engage à informer, en toute confidentialité, la coordinatrice (ou la présidente) des investissements réalisés en fournissant les informations listées dans le tableau d'investissements remis par la coordinatrice. La facturation des Porteurs de Projet, prévue par la convention qu'ils ont signée avec FBA, s'appuie sur ces informations.

8/ Autres manifestations

Femmes Business Angels d'Ile de France

Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris

www.femmesbusinessangels.org

Association Loi 1901 - N° SIRET : 452 539 349 00020 - Déclaration CNIL N° 104 8115

En dehors des Rencontres Mensuelles, des événements ponctuels peuvent être organisés sur des sujets permettant aux Femmes Business Angels potentielles d'acquérir une meilleure connaissance des risques et avantages du rôle de Business Angel.

Ces réunions se déroulent sur le plan logistique de la même manière que les Rencontres FBA/PP. Les droits d'entrée de ces événements sont déterminés au cas par cas en fonction du budget de l'association.

Les sujets de ces réunions sont décidés d'un commun accord de manière informelle entre les membres du Conseil et les personnes (BA ou non) intéressées par un même sujet.

9/ Site Internet

Un site internet est mis à jour régulièrement par les coordinatrices ou webmaster, afin de mieux informer les membres et de fluidifier l'organisation du réseau. Les membres mettent à jour les informations les concernant lorsque nécessaire.

Femmes Business Angels d'Ile de France

Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris

www.femmesbusinessangels.org

Association Loi 1901 - N° SIRET : 452 539 349 00020 - Déclaration CNIL N° 104 8115